

8 MOIS

DIU COORDINATION EN GÉRONTOLOGIE



Source : Designed by pikisuperstar / Freepik

DATES DE LA FORMATION

NOVEMBRE 2026 À JUIN 2027

TARIFS 2026/2027*

1 950€ NET

*Sous réserve de la validation par les instances de l'université

PRÉREQUIS

Être titulaire du DIU médecine de la personne âgée ou être titulaire d'un diplôme de médecin coordonnateur ou justifier d'une expérience de coordination en gériatrie d'au moins 5 ans dans les 10 dernières années.

MODALITÉ D'ACCÈS

Sur dossier de candidature accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV et de la copie des diplômes.

Sur entretien si la commission de recrutement l'estime nécessaire.

Candidature en ligne
www.formation-continue.univ-tours.fr

MÉTHODES MOBILISÉES

- Enseignements en distanciel asynchrone
- Séminaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Une validation du e-learning : score 100 aux QRM évaluatifs
- Une épreuve théorique nationale d'1heure 30
- Une épreuve pratique de 30 minutes

CONTACT

Cindy RAMOS
02.47.36.81.04
cindy.ramos@univ-tours.fr

Ce DIU est une formation universitaire nationale spécifique de la personne âgée dans le cadre des EHPADs ou des dispositifs gériatriques territoriaux. Elle est destinée aux médecins non spécialistes en Gériatrie qui souhaiteraient acquérir des compétences de cette spécialité en vue de leur exercice pour une fonction de coordination en EHPAD ou en dispositif territorial. Ce diplôme dure un an et fait partie, avec le DIU Médecine de la personne âgée qui en est la condition principale d'accès, d'un nouveau cursus de 2 ans qui remplace au niveau national la capacité de médecine de gériatrie.

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exercer efficacement et pleinement la fonction de médecin coordonnateur d'EHPAD ou pour animer ou participer aux dispositifs territoriaux de coordination dédiés aux personnes âgées

PUBLICS VISÉS

Médecins généralistes, service de gériatrie, service de médecine polyvalente, EHPAD, PTA, dispositif d'appui à la coordination (DAC), autres dispositifs de coordination gériatrique et communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

MODALITÉ DE LA FORMATION

Formation en présentiel :

49 heures d'enseignement en présentiel

68 heures d'enseignement en distanciel asynchrone

14 heures de séminaire local

Soit 131 heures au total

+ 20 demi-journées de stage (soit 70 heures)

Capacité d'accueil : 25 personnes maximum.

Lieux de formation :

UFR de Médecine de Brest

UFR de Médecine de Rennes

UFR de Médecine de Tours

DIU COORDINATION EN GÉRONTOLOGIE

PROGRAMME

Enseignements en présentiel

- Présentation de la formation
- Bases du management (gestion de projet, de crise, accompagnement au changement, gestion d'équipe)
- Présentation d'un EHPAD (historique, fonctionnement et budget)
- Les urgences en EHPAD et à domicile
- Les libéraux en EHPAD
- Fin de vie en EHPAD ou à domicile
- Télémédecine en EHPAD/domicile
- Missions d'un médecin coordonnateur
- Présentation de l'ARS et de la politique personne âgée
- Présentations des organisations de coordination territoriale existantes (DAC, PTA, MAIA) et de l'organisation territoriale pour les médecins coordonnateurs (associations ...)
- La démarche parcours (de soins, de santé, de vie), outils de repérage de la fragilité et de la perte d'autonomie
- EGS et plan personnalisé

Séminaire thématique à Tours

- Journées régionales Vieillesse et Maintien de l'autonomie Centre Val de Loire

Enseignements en E-learning

- Les différents métiers de la Gériatrie et travail interprofessionnel
- Base du management (gestion de projet, de crise, accompagnement au changement, gestion d'équipe)
- Bon usage du médicament, conciliation médicamenteuse, approche non médicamenteuse
- Evaluation et codage de la perte d'indépendance et de l'état de santé
- EHPAD : historique, fonctionnement, budget
- Dispositifs territoriaux gériatriques : historique, fonctionnement des DACs, budget

COMPÉTENCES VISÉES

Parcours Coordonnateur d'EHPAD

- À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure d'assurer le rôle de médecin coordonnateur d'EHPAD tel que défini dans l'Article D312-158 du Code de l'action sociale et des familles (www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000038743629/2019-07-07), et notamment en mobilisant un ensemble de compétences cliniques, managériales et éthiques dans la conduite de ses missions.

INTERVENANTS

Responsable pédagogique :

Bertrand FOUGÈRE, Professeur à l'université de Tours et Praticien Hospitalier au CHRU de Tours - Gériatrie

Intervenants Gériatres au CHRU de Tours:

Amal AIDOU, Joëlle BLEUET, Camille DEBACQ, Wassim GANA, Victoire LEROY, Marc MENNECART, Jacques-Alexis NKODO

Autres intervenants :

Cécile Biguier, Isabelle Sors-Mireux, Laetitia Chevalier, Pierre Gouabault, Philippe Rodriguez-Adam

Collège national des enseignants de gériatrie.

Conseil national professionnel de gériatrie.

- Démarche éthique, niveau de soins requis
- Missions du médecin coordonnateur EHPAD
- Le projet de vie personnalisé
- Les maladies neurodégénératives en EHPAD et à domicile
- Nutrition / déshydratation en EHPAD et à domicile
- PUI, circuit du médicament et dotation d'urgence
- PASA et UHR
- Protection judiciaire, expertise
- Sommeil en EHPAD et à domicile
- Douleur en EHPAD et à domicile
- Fin de vie en EHPAD et à domicile
- Relation avec service d'Urgences
- Le bénévole en EHPAD et à domicile
- Animation en EHPAD
- Les libéraux et l'EHPAD
- Les mandataires et l'EHPAD et à domicile
- Plan Bleu, document d'analyse du risque infectieux, vaccination, événements indésirables graves associés aux soins, risque suicidaire
- Rapport annuel d'activité médicale, évaluation qualité selon référentiel HAS
- Rôle du CVS
- Mission du médecin de dispositif territorial gériatrique
- Notion de démarche parcours (de soins, de santé, de vie) et de plan personnalisé de coordination en santé
- Les partenaires du dispositif, leur environnement réglementaire et leur organisation
- Les maladies neurodégénératives à domicile
- Relation avec service d'Urgences à partir du domicile
- Approche systémique
- Le partage d'information

Coordination de dispositif territorial gériatrique

- À l'issue de ce parcours, les médecins seront en mesure d'animer (ou de participer à) un dispositif territorial de coordination dédié aux personnes âgées et notamment.